



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question orale n° 385

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la demande d'implantation d'un scanner sur le site de l'hôpital de Concarneau (CHIC Quimper-Concarneau) dans le Finistère qui ne semble pas avoir été acceptée par le ministère de la santé et l'agence régionale de santé de Bretagne au profit d'une structure privée de Quimper. Il y a une véritable nécessité pour l'hôpital public de Concarneau, 3^e ville du Finistère, d'être équipé d'un scanner qui corresponde au renouvellement de matériel obsolète de radiologie. Le risque d'un non renouvellement est un retard de plusieurs années pour la modernisation et le développement de l'hôpital de Concarneau. Il existe, dans le sud-Finistère, cinq hôpitaux et seul Concarneau, bien qu'ayant une démographie plus forte, ne dispose pas de scanner ni de service d'urgences de nuit. Le territoire de Concarneau compte plus de 50 000 personnes avec une augmentation saisonnière à plus de 100 000 personnes liée à son attractivité touristique. En toute connaissance de cause, il est inimaginable que l'Hôpital de Concarneau ne puisse obtenir un scanner pour prendre en charge sa population, permettant ainsi une égalité de traitement pour l'ensemble du sud du département. Le territoire de Concarneau fournit 30 % des examens effectués au centre hospitalier de Cornouaille à Quimper. Cela implique également des frais totalement inutiles pour l'assurance-maladie en coûts de transport, sans compter les désagréments causés à la population par cette situation. Par ailleurs, l'installation d'un scanner permettrait également de réduire les délais d'attente du secteur public à Quimper, largement défavorisé de ce point de vue par rapport au secteur à but lucratif. Il y a urgence à repenser la répartition des équipements lourds dans le sud-Finistère avec à l'esprit la notion de territorialisation des équipements et non le souci d'un équilibre des moyens attribués entre le secteur public et privé. Si cette décision n'était pas revue favorablement pour Concarneau, il existera un réel souci, à court terme, de ne plus avoir aucun accès à un service de radiologie à Concarneau en secteur public comme en secteur privé. Alors que la loi HPST, qui a été combattue en son temps par les parlementaires socialistes, avait délibérément affaibli le système public hospitalier, alors que l'objectif affiché par François Hollande est de promouvoir un service public hospitalier moderne à hauteur des enjeux de la santé publique du XXI^e siècle, il est totalement inconcevable qu'un tel choix soit maintenu en matière de santé publique et de répartition des équipements dans le sud-Finistère. Aussi il souhaiterait que le Gouvernement réexamine cette demande avec le souci prioritaire d'assurer un maillage correct des soins de proximité accessible à tous, dans un contexte d'évolution à la fois démographique et sociologique des professionnels de santé.

Texte de la réponse

IMPLANTATION D'UN SCANNER À L'HÔPITAL DE CONCARNEAU

M. le président. La parole est à M. Gilbert Le Bris, pour exposer sa question, n° 385, relative à l'implantation d'un scanner à l'hôpital de Concarneau.

M. Gilbert Le Bris. Ma question qui s'adresse à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé porte sur l'implantation d'un scanner sur le site de l'hôpital de Concarneau, dépendant du centre hospitalier intercommunal de Cornouaille.

J'ai appris que le ministère et l'agence régionale de santé de Bretagne envisageaient l'installation d'un scanner, mais au profit d'une structure privée située à Quimper. Vous me permettez donc de vous fournir quelques éléments qui doivent absolument être pris en considération pour éviter une telle aberration.

Il existe, dans le Sud-Finistère, cinq hôpitaux et seul celui de Concarneau ne dispose ni de scanner ni de service d'urgences de nuit, alors que Concarneau, troisième ville du Finistère, compte plus de 50 000 personnes, avec une augmentation saisonnière liée au tourisme qui porte sa population à plus de 100 000 personnes.

Alors qu'il existe trois scanners à Quimper, public et privé confondus, on constate que Concarneau fournit 30 % des examens effectués au centre hospitalier de Cornouaille. Cela implique des frais de transport totalement inutiles, certaines agglomérations étant situées à plus de quarante kilomètres de Quimper. Il ne faut pas non plus oublier les désagréments causés à la population par cette situation : les délais d'attente sont beaucoup plus longs dans le public que dans le secteur à but lucratif.

Une analyse objective – que l'agence régionale n'a manifestement pas conduite – ne peut aboutir qu'à repenser la répartition des équipements lourds dans le Sud-Finistère, avec à l'esprit la notion de territorialisation des équipements et non le souci d'un équilibre entre les moyens attribués au public et ceux alloués au privé. Il est inimaginable que l'hôpital de Concarneau ne soit pas doté d'un scanner, eu égard, de surcroît, à la nécessité de renouveler un matériel de radiologie complètement obsolète. J'attends donc un examen rapide et une décision favorable à notre demande pour assurer un maillage correct des soins de proximité, lesquels doivent être accessibles à tous.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la famille.

Mme Dominique Bertinotti, *ministre déléguée chargée de la famille*. Monsieur le député, vous avez bien voulu appeler l'attention de la ministre des affaires sociales et de la santé sur la demande d'implantation d'un scanner sur le site de Concarneau du centre hospitalier intercommunal de Cornouaille. Comme vous le savez, le taux d'équipement en scanners sur le territoire de santé Quimper-Douarnenez-Pont-l'Abbé est supérieur à la moyenne régionale. En outre, l'installation sur ce territoire de deux appareils d'imagerie par résonance magnétique supplémentaires permet de remplacer en partie des examens actuellement réalisés par scanner.

Si un scanner a bien été accordé à une clinique à but non lucratif, en l'occurrence une clinique mutualiste, c'est avant tout dans l'intérêt des patients, compte tenu de l'activité de cet établissement qui réalise une part importante de l'activité chirurgicale du territoire. Ce choix n'est d'ailleurs pas contesté par les différents acteurs.

Sur le site de Quimper du CHIC, l'hôpital public offre tous les types d'examens nécessaires aux diagnostics, notamment scanner et IRM. La continuité du service public est assurée. Reste – et la ministre des affaires sociales et de la santé le comprend – la préoccupation importante que vous soulignez, celle de la répartition de l'offre au sein des territoires. Compte tenu des contraintes, y compris celles pesant sur la démographie médicale, les acteurs doivent être incités à travailler ensemble afin d'apporter une réponse permettant de couvrir les besoins de toute la population. C'est le sens de l'action conduite par le ministère des affaires sociales et de la santé, laquelle a choisi, dans le cadre de la stratégie nationale de santé présentée le 23 septembre dernier, de mettre l'accent sur la médecine de premier recours et les soins de proximité. La ministre a également souhaité vous indiquer que le maillage de l'offre de soins est une de ses priorités et qu'elle est particulièrement attentive à celui du territoire finistérien.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Le Bris.

M. Gilbert Le Bris. J'entends bien ces bonnes déclarations mais elles ne correspondent pas à la réalité de la Bretagne. Le président du Conseil régional de Bretagne a adressé à la ministre, hier, une lettre pour l'avertir que l'Agence régionale de santé Bretagne ne prenait pas en compte la territorialisation, indépendamment de la situation de Concarneau. C'est tout le problème de l'ARS en Bretagne, sans doute trop sensible au lobbying du privé mais qui, en toute hypothèse, ne tient pas compte de la territorialisation.

Mme la ministre, qui est une politique, doit s'imposer à ces administrations et ne saurait se contenter de suivre aveuglément ce qu'on lui dit parce que ce qui vient d'être déclaré est faux, qu'il s'agisse de l'attribution des moyens en imagerie dans le secteur médical concerné ou de la territorialisation. Mme la ministre doit très rapidement reprendre les rênes, et prendre les décisions politiques qui s'imposent car nous ne pouvons accepter cette évolution.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 385

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11870

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2013](#), page 11734

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 novembre 2013](#)